
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-quatrième séance – Samedi 14 décembre 2019, à 21 h 55

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 21 h 55 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif, *MM. Emmanuel Deonna, Stéphane Guex et Laurent Leisi*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Guillaume Barazzone et Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 2 décembre 2019, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle Obasi (OMM) pour samedi 14 décembre 2019 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 16 h 30, 20 h et 22 h 15, pour lundi 16 décembre 2019 à 17 h 30 et 20 h 30 et pour mardi 17 décembre 2019 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2020 (PR-1380 A/B/C)¹.

Suite du deuxième débat

La présidente. Nous avons reçu les délibérations. Je vous en donne lecture. (*La présidente lit les délibérations.*)

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée sans opposition (61 oui et 8 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée sans opposition (59 oui et 16 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée sans opposition (66 oui et 7 abstentions).

¹ Rapports, 2976.

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Centimes additionnels

Article premier. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2020, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,49.

Art. 2. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement

Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 219 344 240
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 748 896</u>
soit un total des charges nettes de	1 196 595 343
et les revenus à	1 199 340 772
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 748 896</u>
soit un total des revenus nets de	1 176 591 876

L'excédent de charges présumé s'élève à 20 003 468 francs.

Il se décompose de la manière suivante

Résultat opérationnel	-20 003 468
Résultat extraordinaire	0

Art. 2. – Budget des investissements

Fr.

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses	100 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	30 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	30 000 000
c) total	
dépenses	130 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Fr.

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

investissements nets PA	100 000 000
amortissements et dépréciations	87 053 072
attribution aux fonds (-) prélèvements	<u>307 907</u>
excédent de charges de fonctionnement	-20 003 468
autofinancement	<u>67 357 510</u>
insuffisance de financement	32 642 490

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 20 003 468 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération III. – Emprunts

Article premier. – Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2020 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 32 000 000 de francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 30 000 000 de francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2020, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d'émission lui sont favorables.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous sommes arrivés au terme du deuxième débat. Le troisième débat est obligatoire et aura lieu immédiatement.

Troisième débat

La présidente. Nous sommes saisis de deux motions d'ordre. La première vient du Parti libéral-radical et du Mouvement citoyens genevois; ils demandent que le troisième débat se fasse sans aucune prise de parole, à l'exception des déclarations finales des groupes. (*Protestations de M^{me} Annick Ecuyer.*) Madame Ecuyer, on se calme! Tout le monde est fatigué. La seconde motion d'ordre, déposée par Ensemble à gauche, prévoit le même principe mais en laissant une minute à l'auteur de chaque amendement pour le présenter. (*Brouhaha.*) Maintenant on se concentre, s'il vous plaît. Nous votons. (*Remarque de M. Tobias Schnebli.*) Oui, j'ai entendu, Monsieur Schnebli. Les gens ont le droit de motiver leur motion d'ordre. Très bien, quelqu'un souhaite motiver sa motion d'ordre au Parti libéral-radical ou au Mouvement citoyens genevois? Si vous le souhaitez, vous me dites oui, vous tapez sur le bouton ou vous me dites non. Allez-y, Madame Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Puisque vous voulez vraiment qu'on la défende... On ne voit pas l'intérêt de redire la même chose que ce qu'on a déjà tous entendu. Les amendements déposés en troisième débat sont les mêmes qu'en deuxième débat. (*Protestations.*) En ce qui nous concerne, on décide qu'on n'a pas envie d'entendre les mêmes choses encore une fois. (*Protestations de M^{me} Annick Ecuyer.*)

La présidente. Stop, c'est bon! Nous voterons les deux motions d'ordre, même si celle-ci est acceptée. (*Remarque de M^{me} Annick Ecuyer.*) Ça suffit, Madame Ecuyer! (*Brouhaha.*) Ça suffit!

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 47 oui contre 24 non (1 abstention).

La présidente. Nous votons maintenant la seconde motion d'ordre... (*Protestations de M^{me} Annick Ecuyer. Exclamations.*) Utilisez un autre ton, Madame Ecuyer! Monsieur Schnebli, motivez votre motion d'ordre.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Madame la présidente. Notre motion d'ordre demande que chaque amendement puisse être présenté pendant une minute. Le fait est que presque aucun amendement du troisième débat n'est semblable à ceux du

deuxième débat. Certains montants ont changé et de nouveaux amendements visent à rattraper le déficit actuel du budget. Une minute par amendement, cela fait quinze minutes. Avec une minute de vote, cela prendra... trois quarts d'heure. A 22 h 45 on aura fini, alors acceptez cette motion d'ordre! (*Brouhaha.*)

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 48 non contre 21 oui (1 abstention).

La présidente. Une troisième motion d'ordre vient d'arriver... Elle émane de M. Pierre Gauthier. Je lui donne la parole.

M. Pierre Gauthier (HP). Merci, Madame la présidente. Nous sommes un parlement et normalement, dans un parlement, on devrait pouvoir s'exprimer, en tout cas parler. Il y a des amendements du troisième débat qui sont nouveaux. Je propose simplement de laisser les auteurs de ces amendements nouveaux, puisque nous n'en avons pas parlé... (*Exclamations.*)

La présidente. Laissez-le terminer!

M. Pierre Gauthier. ... les présenter d'une manière brève et directe, en deux minutes au maximum. Cela ne peut qu'aider à la compréhension de ce que nous faisons. Qu'on soit d'accord ou pas, on vote oui ou non, mais l'essentiel est quand même de présenter les nouveaux éléments. C'est la moindre des choses.

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 37 non contre 33 oui (1 abstention).

La présidente. En résumé (*brouhaha*), n'est retenu que... On peut avoir un peu de silence? Ce serait bien. Ce serait sympa. N'est donc retenu que le vote sans débat, sans aucune prise de parole, à l'exception des déclarations finales faites par les groupes.

Lors du deuxième débat, nous avons péjoré le résultat de 176 250 francs, ce que nous devons compenser maintenant. Nous passons les amendements les uns après les autres pour les voter. Ensuite, la Direction financière effectuera les calculs finaux.

Département des finances et du logement.

Page 4, Service 1500, DSIC, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

La présidente. L'amendement 1, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande la suppression d'un poste d'analyste métier à la Direction des systèmes d'information et de communication, soit une baisse des charges d'exploitation de 163 317 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 34 non contre 33 oui (1 abstention).

(Ndlr: M. Daniel Sormanni s'exprime pendant le vote. Brouhaha.)

La présidente. S'il vous plaît! Oh, Monsieur Sormanni, on se calme! On a toute une série de votes à faire, j'aimerais bien que cela se passe tranquillement.

Secrétariat général.

Page 22, Service A900, Contrôle financier, politique publique 02, Services généraux, groupe de comptes 30, Charges de personnel.

La présidente. L'amendement 1 bis, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande la création d'un poste d'auditeur senior au Service du contrôle financier, soit une hausse des charges d'exploitation de 163 317 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 62 non contre 7 oui (2 abstentions).

Secrétariat général.

*Page 21, Service A800, Conseil administratif,
politique publique 01, Conseil municipal et exécutif,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

La présidente. L'amendement 2, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande la diminution du traitement des membres du Conseil administratif, soit une baisse des charges d'exploitation de 363 420 francs. M. Schnebli demande le vote nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement est refusé par 61 non contre 6 oui (6 abstentions).

Ont voté non (61):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Alain Berlemont (HP), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Sami Gashi (HP), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Corinne Goehnerda Cruz (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Hohenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^m Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Nicolas Ramseier (PLR), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. John Rossi (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Jean Zahno (UDC).

Ont voté oui (6):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG).

Se sont abstenus (6):

M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M. Steven Francisco (S), M. Pierre Gauthier (HP), M. Gazi Sahin (EàG), M. Thomas Zogg (MCG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (6):

M. Simon Brandt (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Laurent Leisi (HP), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

Département des finances et du logement.

Page 3, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,

politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

(Page 2 des subventions.)

La présidente. L'amendement 3, déposé par les groupes socialiste, Vert et Ensemble à gauche, demande l'augmentation de la subvention à la Fondation du DOCIP (Centre de documentation, de recherche et d'information des peuples autochtones), soit une hausse des charges d'exploitation de 25 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 41 non contre 33 oui.

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 7, Service 2600, Aménagement, génie civil et mobilité,
politique publique 62, Transports publics,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 3 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 3bis, déposé par les groupes socialiste, Vert et Ensemble à gauche, demande la diminution des subventions du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, s'agissant des transports publics, soit une baisse des charges d'exploitation de 25 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 43 non contre 29 oui (1 abstention).

Département des finances et du logement.

*Page 3, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,
politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.*

La présidente. L'amendement 4, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande l'augmentation du budget dévolu à la solidarité internationale, afin d'atteindre 0,7% du budget total, soit une hausse des charges d'exploitation de 839 640 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 38 non contre 34 oui.

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 6, Service 2600, Aménagement, génie civil et mobilité,
politique publique 61, Circulation routière,
groupe de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

La présidente. L'amendement 5, déposé par les groupes Vert, Ensemble à gauche et socialiste, demande la diminution des subventions du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité, s'agissant de la circulation routière, soit une baisse des charges d'exploitation de 1 000 000 de francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 39 non contre 33 oui (1 abstention).

Département des constructions et de l'aménagement.

*Page 6, Service 2403, Energie, politique publique 76,
Lutte contre la pollution de l'environnement,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 3 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 5bis, déposé par les groupes Vert, Ensemble à gauche et socialiste, demande une nouvelle subvention visant la création d'un fonds de soutien pour lutter contre l'urgence climatique, soit une hausse des charges d'exploitation de 1 000 000 de francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 41 non contre 29 oui.

Secrétariat général.

*Page 21, Service A004, Relations extérieures,
politique publique 59, Domaine social, non mentionné ailleurs,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 12 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 6, déposé par les groupes Vert et socialiste, demande la suppression de la nouvelle subvention visant la création de la Fondation Geneva Science and Diplomacy Anticipator, soit une baisse des charges d'exploitation de 75 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 38 non contre 34 oui.

Département de la culture et du sport.

*Page 8, Service 3106, Service culturel,
politique publique 31, Héritage culturel,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 4 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 6bis, déposé par les groupes Vert et socialiste, demande l'augmentation de la subvention à Andata Ritorno, soit une hausse des charges d'exploitation de 75 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 40 non contre 33 oui.

*Département de la culture et du sport.
Page 8, Service 3106, Service culturel,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 5 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 7, déposé par M^{me} Maria Pérez, du groupe Ensemble à gauche, demande l'augmentation de la subvention à Post Tenebras Rock, soit une hausse des charges d'exploitation de 75 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 39 non contre 30 oui.

(Ndlr: éclats entre M. Daniel Sormanni et M^{me} Annick Ecuyer pendant le vote.)

La présidente. Monsieur Sormanni et Madame Ecuyer, je vous en prie! Nous sommes en procédure de vote.

*Département de la culture et du sport.
Page 9, Service 3110, Grand Théâtre,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 5 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 7bis, déposé par M^{me} Maria Pérez, du groupe Ensemble à gauche, demande la diminution de la subvention au Grand Théâtre de Genève, soit une baisse des charges d'exploitation de 75 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 57 non contre 15 oui (1 abstention).

*Département de la culture et du sport.
Page 8, Service 3106, Service culturel,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 5 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 8, déposé par le groupe socialiste et M. Pierre Gauthier, demande la diminution du Soutien aux manifestations musicales actuelles, soit une baisse des charges d'exploitation de 75 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 40 non contre 33 oui.

*Département de la culture et du sport.
Page 8, Service 3106, Service culturel,
politique publique 32, Culture, autres,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 5 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 8bis, déposé par le groupe socialiste et M. Pierre Gauthier, demande l'augmentation du Soutien à la création musicales actuelles, soit une hausse des charges d'exploitation de 75 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 41 non contre 32 oui.

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Page 19, Service 5008, Service de la jeunesse,
politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 30, Charges de personnel.*

La présidente. L'amendement 9, déposé par le groupe socialiste, demande la création de quatre postes de travailleurs sociaux hors murs (TSHM), soit une hausse des charges d'exploitation de 388 500 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 41 non contre 31 oui.

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Page 16, Service 5001, Direction, politique publique 53,
Vieillesse et survivants, groupe de comptes 36,
Charges de transfert. (Page 9 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 10, déposé par M^{me} Maria Pérez, du groupe Ensemble à gauche, demandait l'augmentation de la subvention à Pro Senectute pour l'accompagnement administratif des aînés, soit une hausse des charges d'exploitation de 100 000 francs. Mais cet amendement a été retiré par son auteure.

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Pages 16 à 19, Services 500X, politique publique XX,
groupes de comptes 31, Biens, services et autres charges d'exploitation.*

La présidente. L'amendement 11, déposé par le groupe Mouvement citoyens genevois, demande une diminution générale des lignes Biens, services et autres charges d'exploitation du département, soit une baisse des charges d'exploitation de 150 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est accepté par 38 oui contre 31 non (1 abstention).

*Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
Page 16, Service 5001, Direction,
politique publique 54, Famille et jeunesse,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 10 des subventions.)*

La présidente. L'amendement 12, déposé par le groupe libéral-radical, demande l'augmentation de la subvention au Refuge de Darwyn, soit une hausse des charges d'exploitation de 125 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 44 non contre 27 oui (1 abstention).

Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Page 16, Service 5001, Direction,

politique publique 75, Protection des espèces et du paysage,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

(Page 10 des subventions.)

La présidente. L'amendement 13, déposé par le groupe socialiste, demande la suppression de la nouvelle subvention au Centre ornithologique de réadaptation, soit une baisse des charges d'exploitation de 25 000 francs. (*Remarque de M. Daniel Sormanni.*) Monsieur Sormanni, s'il vous plaît... Tranquille!

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 43 non contre 19 oui (9 abstentions).

Département des finances et du logement.

Page 3, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,

politique publique 57, Aide sociale et domaine de l'asile,

groupe de comptes 36, Charges de transfert.

(Page 1 des subventions.)

La présidente. L'amendement 14, déposé par M. Pierre Gauthier, demande la suppression de la nouvelle subvention à la Plateforme interreligieuse de Genève, soit une baisse des charges d'exploitation de 25 000 francs.

Mis aux voix, l'amendement est refusé par 51 non contre 13 oui (11 abstentions).

(La présidence est momentanément assurée par M. Amar Madani, premier vice-président.)

*Département des finances et du logement.
Page 3, Service 1400, Agenda 21 – Ville durable,
politique publique 57, Aide sociale et domaine de l’asile,
groupe de comptes 36, Charges de transfert.
(Page 1 des subventions.)*

Le président. L’amendement 15, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande la diminution de la subvention à la Croix-Rouge Suisse pour l’aide au retour, soit une baisse des charges d’exploitation de 100 000 francs.

Mis aux voix, l’amendement est refusé par 41 non contre 31 oui.

(La présidence est reprise par M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente.)

La présidente. Un amendement à la délibération II, déposé par le groupe Ensemble à gauche, demande une augmentation des investissements pour le patrimoine financier de 30 millions de francs.

Mis aux voix, l’amendement est refusé par 53 non contre 18 oui (1 abstention).

La présidente. Un amendement à la délibération II, déposé par les groupes Vert, socialiste et Ensemble à gauche, demande une augmentation des investissements pour le patrimoine financier, qui passeraient de 30 à 40 millions de francs, soit une hausse de 10 millions de francs.

Mis aux voix, l’amendement est refusé par 40 non contre 32 oui.

La présidente. Nous attendons maintenant les délibérations actualisées. Les chiffres ne seront pas très différents de ceux du deuxième débat. Si vous êtes d’accord, Mesdames et Messieurs, nous pourrions entamer le tour des groupes pour la prise de position finale sur le budget 2020. Nous gagnerions du temps. Je donne la parole à qui veut la prendre... M. Daniel Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Dans l'attente des délibérations finales, et sous réserve qu'on soit sous la barre des 30 millions de francs – ou même 20 millions, si on compte les 10 millions inscrits pour la convention sur les routes –, le Mouvement citoyens genevois est satisfait de ce budget. Nous avons déposé trois amendements et ils ont été acceptés. C'est une bonne chose.

Ce budget est extrêmement important: il est très élevé, à 1,2 milliard de francs, et, pour la première fois, il subit les effets de la RFFA (réforme fiscale et financement de l'AVS), qui engendre un certain nombre d'inconnues sur les recettes des personnes morales. Des estimations ont été faites et reportées dans ce projet de budget. Même chose à l'Etat, mais l'Etat a révisé les siennes parce qu'on est quand même en grande partie dans le bleu, si je puis me permettre cette expression. C'est donc un budget transitoire et nous y verrons plus clair dans les comptes 2020, que nous aurons en avril 2021.

Par conséquent, nous devons réserver notre position. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas accepté l'augmentation des investissements, ni la hausse démesurée des subventions, supérieure à ce qui avait été décidé en commission des finances. Il faut rester raisonnable. L'avenir est incertain. Des entreprises importantes à Genève, qui paient des dizaines de millions de francs en impôt, vont quitter la commune à un horizon très court, ce qui représente 15 à 20 millions de francs en moins, ne serait-ce qu'au niveau de la taxe professionnelle. Comme on dit: prudence, prudence, la queue du chat balance.

Je remercie encore le Conseil administratif d'avoir joué le jeu en reprenant par gain de paix tous les amendements de la commission des finances, même ceux qui ne lui plaisaient pas, et d'avoir accepté de maintenir le centime additionnel à 45,49, alors qu'il l'avait remis à 45,5 dans son projet de budget originel.

Ces éléments font que nous sommes satisfaits de ce budget. Mais, comme je le dis, il faut réserver l'avenir. En ce qui concerne les dépenses, nous devons avoir des intentions raisonnables face à un avenir incertain. Le Mouvement citoyens genevois acceptera les délibérations, si elles sont conformes aux normes, et je vous invite à faire de même, Mesdames et Messieurs. La raison voudrait que ce budget soit approuvé à l'unanimité, parce que les aménagements opérés par la commission des finances ont réuni l'ensemble des groupes du Municipal pour l'essentiel, pour 95 ou 98% d'entre eux. Ce serait un signe – vis-à-vis des électeurs, de la population et de notre exécutif en place jusqu'à la fin de mai 2020 – que nous sommes à l'unisson. Nous aurons voté un budget élevé mais raisonnable, que nous pouvons assumer.

La présidente. Merci, Monsieur Sormanni. La magistrate souhaite s'exprimer maintenant. Je lui donne la parole.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Merci, Madame la présidente. J'interviendrai en ma qualité de magistrate en charge des finances, mais aussi de maire.

D'abord pour remercier les personnes de l'administration municipale qui nous ont suivis – j'allais dire supportés, cela aurait été inadéquat – et qui ont coordonné et appuyé nos travaux. Je pense en particulier à l'équipe de la Direction financière menée par M. Samuel Blanchot, mais également à celle du Service du Conseil municipal, menée par M^{me} Marie-Christine Cabussat, ainsi qu'aux directeurs et directrices de département au fond de la salle – notamment la directrice de mon département et celle du département de M^{me} Alder – qui nous ont assistés durant toute la journée, au secrétaire général de la Ville de Genève et au secrétaire général adjoint. J'espère n'oublier personne, si ce n'est la dame qui s'occupe des multiples collations, thés et cafés que nous prenons tout au long de la journée. Ils ont vraiment rendu notre travail agréable; qu'ils en soient remerciés. (*Applaudissements. Ndlr: pendant les applaudissements, entrée de M. Simon Brandt. Applaudissements nourris de la droite.*)

Je continue mon intervention. Vous lirez dans quelques minutes les chiffres du budget tels qu'ils ressortent du troisième débat, Madame la présidente. Vous vous rendez compte qu'il y a un différentiel entre les charges que le Conseil administratif avait proposées et celles que le Conseil municipal a approuvées, soit une détérioration du résultat de 26 250 francs. Or, vous n'avez pas le droit de péjorer le budget présenté par le Conseil administratif. Une fois encore, par gain de paix, le Conseil administratif prendra à sa charge ces 26 250 francs, qui permettront dès lors à une majorité d'accepter ce budget – je l'espère; je n'ose imaginer que le vœu formulé par M. Sormanni se réalise, à savoir que l'unanimité de ce plénum le fasse – conformément à l'exhortation qui ouvre vos séances.

Je finis mon intervention, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du bureau, par des remerciements à votre adresse. Durant toute la journée, vous avez mené ces débats, parfois dans des situations de stress, ou en tout cas de volume sonore très fort. Là encore, au nom du Conseil administratif, merci à vous, Madame la présidente, Monsieur le premier vice-président, Madame la deuxième vice-présidente, Mesdames et Monsieur les secrétaires, pour avoir guidé nos débats.

A l'issue du vote final par le Conseil municipal, le Conseil administratif *in corpore* aura le sentiment d'avoir vraiment essayé de mener des politiques publiques pour les Genevoises et les Genevois durant cette législature, au plus près de l'engagement qui était le sien. Il n'est pas toujours parvenu à faire voter le budget puisque, par deux fois, le peuple a validé la copie du Conseil administratif. Ce soir, nous souhaitons que le Conseil municipal porte le budget 2020 dans une très grande majorité pour les habitantes et habitants de notre ville. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la magistrate. S'il n'y a pas d'objection, nous voterons les délibérations finales avant de poursuivre avec les déclarations des groupes. Il y a une motion d'ordre mais je ne comprends rien à ce qu'elle veut dire. *(Rires.)* Je suis vraiment désolée, Madame Annick Ecuyer: «Respect des articles 50 et 83 du règlement du Conseil municipal et redémarrage du débat.» *(Exclamations.)* Voulez-vous que je lise ces articles? *(Signes de dénégation.)* Bon. Alors nous votons.

Des voix. Mais c'est une farce?

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 57 non contre 6 oui (1 abstention).

La présidente. Nous avons reçu les délibérations issues du troisième débat. *(La présidente lit les délibérations.)*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée sans opposition (68 oui et 7 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II amendée est acceptée sans opposition (60 oui et 14 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III amendée est acceptée sans opposition (69 oui et 7 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération I. – Centimes additionnels

Article premier. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux de l'exercice 2020, en conformité de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, article 291 et suivants, est fixé à 45,49.

Art. 2. – Le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2020 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune, en conformité des articles 291 et 293, lettre C, de la loi générale sur les contributions publiques, du 9 novembre 1887, est fixé à 100.

Art. 3. – Le Conseil administratif est chargé de s'adresser au Conseil d'Etat pour le prier de prendre un arrêté approuvant, en ce qui concerne la Ville de Genève, le nombre de 45,49 centimes additionnels à appliquer en supplément des impôts cantonaux et de 100 centimes additionnels à appliquer en supplément de l'impôt sur les chiens pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Délibération II. – Budget administratif et mode de financement

Article premier. – Budget de fonctionnement Fr.

Les charges du budget de fonctionnement de la Ville de Genève sont arrêtées à	1 219 194 240
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 748 896</u>
soit un total des charges nettes de	1 196 445 343
et les revenus à	1 199 340 772
sous déduction des imputations internes de	<u>-22 748 896</u>
soit un total des revenus nets de	1 176 591 876

L'excédent de charges présumé s'élève à 19 853 468 francs.

Il se décompose de la manière suivante:

Résultat opérationnel	-19 853 468
Résultat extraordinaire	0

Art. 2. – Budget des investissements Fr.

Le budget des investissements se présente de la manière suivante:

a) patrimoine administratif	
dépenses	100 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	100 000 000
b) patrimoine financier	
dépenses	30 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	30 000 000
c) total	
dépenses	130 000 000
recettes	<u>0</u>
investissements nets	130 000 000

Le budget des investissements est approuvé à titre de plan de trésorerie pour la part des crédits résultant de délibérations particulières votées et sous réserve de celles qui doivent l'être.

Art. 3. – Mode de financement

Fr.

Les investissements nets sont autofinancés comme suit:

investissements nets PA	100 000 000
amortissements et dépréciations	87 053 072
attributions aux fonds (-) prélèvements	<u>307 907</u>
excédent de charges de fonctionnement	-19 853 468
autofinancement	<u>67 507 510</u>
insuffisance de financement	32 492 490

Art. 4. – Compte de variation de la fortune

La diminution présumée de la fortune de la Ville de Genève s'élève à 19 853 468 francs correspondant à l'excédent de charges du budget de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres a), b), c) et g), les articles 90 et 95 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:***Délibération III. – Emprunts**

Article premier. – Pour assurer l'exécution du budget de la Ville de Genève, le Conseil administratif peut émettre en 2020 des emprunts publics ou d'autres emprunts à long terme jusqu'à concurrence de 32 000 000 de francs pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif et de 30 000 000 de francs pour couvrir les investissements du patrimoine financier.

Art. 2. – Le Conseil administratif est également autorisé à faire usage des nouveaux instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

Art. 3. – Le Conseil administratif peut également renouveler sans autre, en 2020, les divers emprunts qui viendront à échéance et procéder à tout remboursement anticipé si les conditions d’émission lui sont favorables.

Le troisième débat ayant eu lieu, les délibérations deviennent définitives.

(Applaudissements.)

M. Pierre Scherb (UDC). Ce matin, j’ai fait allusion à l’excellent travail de la commission des finances, qui a réussi à voter le budget en acceptant les amendements qu’il fallait accepter et en refusant les autres. Je constate maintenant que le Conseil municipal a essentiellement fait la même chose. Il nous a suivis quand nous avons annoncé notre intention de refuser tous les amendements. Au final, trois amendements seulement ont été acceptés, dont un concernait encore une diminution de charges. Nous pouvons donc être contents.

Sans allonger les débats de ce soir, j’aimerais remercier encore les conseillers municipaux de tous les groupes qui ont permis de mener ces débats rapidement, sans les prolonger jusqu’à lundi soir ou mardi matin.

M^{me} Christina Kitsos (S). Il est tard et j’essaierai d’être synthétique mais j’aimerais quand même revenir sur cinq enjeux très importants qu’on retrouve dans ce budget.

Le premier est la politique familiale, très importante pour l’égalité entre femmes et hommes et la conciliation entre vies professionnelle et familiale. Le Parti socialiste souhaiterait une place de crèche pour chaque enfant et une municipalisation de ce secteur. Le taux de couverture est actuellement de 83%. Il y a donc encore du travail pour répondre à l’entier des besoins. Par contre, il faut saluer la subvention de 2 millions de francs, prévue au budget 2020 pour créer 109 places, et le projet de 650 places à venir d’ici à 2026. (*Brouhaha.*) En outre, nous avons approuvé un amendement qui concerne le Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE), à savoir une baisse de prix pour les familles défavorisées dans les centres aérés pendant les vacances scolaires.

La présidente. S’il vous plaît, Mesdames et Messieurs! Je vous demande un peu de concentration.

M^{me} Christina Kitsos. Le deuxième enjeu porte sur les discriminations, et en particulier sur l'égalité entre femmes et hommes. A Genève, 75 000 femmes et hommes sont descendus dans la rue pour manifester à ce sujet. Eh bien, la Ville de Genève dote son budget de moyens importants pour les associations féministes, pour le sport féminin et aussi pour des mesures supplémentaires afin de mettre en place un plan contre le harcèlement des femmes dans l'espace public et pour la défense des personnes LGBTIQ. C'est très important. Le 9 février 2020, nous voterons sur l'élargissement de la norme pénale antiraciste à l'orientation sexuelle, combattant par un référendum. Je vous appelle à vous mobiliser en faveur de ces droits.

Un autre amendement a accordé 100 000 francs à Viol-Secours afin de soutenir cette association. La Suisse est encore au Moyen Age puisque la définition du viol entend que l'auteur doit user de menaces ou de violences pour être puni. Cette impunité est intolérable. Le travail de Viol-Secours est très important pour accompagner les victimes. La fin de l'impunité est le premier pas vers la guérison.

Des subventions ont aussi été accordées à la lutte contre le racisme anti-Noirs, à l'Institut des cultures arabes et méditerranéennes et à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation.

Troisième enjeu: la culture. Un grand projet est en train de voir le jour, à savoir la Nouvelle Comédie, qui recevra 4,3 millions de francs. On regrette que le Canton ne s'investisse pas dans ce projet d'envergure. On regrette également que les fonds de soutien à la création chorégraphique et à la création théâtre n'aient pas été élargis. Leur augmentation était importante car ces professions sont très précarisées; elle aurait permis de soutenir tous les acteurs et actrices culturels.

Quatrième enjeu: la politique sociale de proximité. Les villes sont le premier échelon pour établir ce maillage social. Il s'agit aussi de sécurité au sens large. Parmi les projets importants, je citerai l'effort de la magistrate Esther Alder, avec 2,6 millions de francs pour l'aide aux personnes en situation de précarité, notamment les sans-abri, et 300 000 francs au Service social qui permettront de loger ces personnes dans des abris de surface plutôt que dans des abris de la protection civile. Ce point est très important, car avoir un toit est la première condition pour ensuite travailler à la réinsertion.

Je salue aussi l'amendement déposé par le Parti socialiste et les Verts en faveur du projet de la Croix-Rouge suisse contre l'isolement des personnes âgées, mais je regrette que l'amendement pour augmenter le nombre de TSHM ait été refusé. En effet, la Ville de Genève ne couvre que 5% des besoins dans ce domaine, contre 10 à 15% dans les autres communes genevoises. On sait que le travail social hors murs permet de prévenir les violences, de gérer les conflits, de poser un diagnostic très précis sur les quartiers et d'agir de manière pluridisciplinaire avec d'autres acteurs, par exemple la police municipale, les écoles, les réseaux de soins...

Cinquième et dernier enjeu: les investissements. Ils resteront à 130 millions de francs, ce que le Parti socialiste regrette fortement car nous pensons que c'était le bon moment d'investir davantage pour la transition écologique. Nous reviendrons avec cette proposition. Comme nous l'avons dit, la transition écologique, si elle ne débute pas aujourd'hui, aura des répercussions sociales. Nous aimerions commencer par l'efficacité énergétique en rénovant les bâtiments de la Ville de Genève, mais nous souhaiterions investir aussi dans d'autres domaines, comme la mobilité douce ou des projets innovants dans le cadre de G'innove.

Pour terminer, ce budget permet de respecter les engagements pris devant les employés et les mécanismes salariaux. C'est un point très important car, sans les collaborateurs et collaboratrices de la Ville de Genève, il est très difficile de porter ces réformes. Au nom du Parti socialiste, j'aimerais remercier ici toute l'administration municipale, l'ensemble du personnel ainsi que le Conseil administratif pour ce budget, qui est un bon budget. (*Applaudissements.*)

S'agissant du déficit qui reste autour de 30 millions de francs en raison notamment de la RFFA, j'aimerais souligner que le Parti socialiste était défavorable à cette réforme. Ces 30 millions de francs sont autant d'argent dont la collectivité publique est privée. Il faudra essayer de lisser ce déficit durant la prochaine législature. Nous devons donc voir l'avenir avec gravité mais aussi avec confiance. Avec gravité parce que les enjeux sont importants, tant au niveau de la transition écologique, de la transition numérique, des poches de précarité, visibles dans certains quartiers, car les inégalités s'accroissent, du vieillissement de la population – puisque nous aurons 80% de personnes âgées en plus en 2030 – que du transfert de charges vers les communes pour toutes ces questions. La Ville est le premier échelon des politiques sociales et de proximité. Mais avec confiance parce que nous avons des moyens financiers – la Ville de Genève a été bien gérée; la dette a diminué depuis 2007 – ainsi que des moyens humains pour y faire face et poursuivre la construction d'une ville sociale et solidaire, ouverte sur le monde et engagée dans la transition écologique. Nous aimerions continuer ces travaux en alliance avec les Verts. (*Applaudissements.*)

M^{me} Maria Pérez (EàG). Le discours d'Ensemble à gauche, du Parti du travail, sera moins enthousiaste que celui de M^{me} Kitsos, quand bien même j'ai apprécié ses paroles car je les partage. Cependant, parler, c'est bien; mettre en actes, c'est mieux. Ce soir, on ne peut pas dire que le budget qui nous a été soumis par le Conseil administratif traduise en chiffres, en moyens l'urgence climatique que nous avons décrétée. (*Brouhaha.*) Celle-ci ne se traduit pas par un geste net de prise en compte dans ce budget. Nous regrettons donc un peu les paroles du Parti socialiste...

La présidente. Excusez-moi une seconde, Madame Pérez. Les personnes qui s'en vont peuvent-elles le faire discrètement? Il y a des gens qui parlent, ce n'est pas très agréable et cela fait beaucoup de bruit. J'aimerais que les orateurs puissent s'exprimer dans le calme. Encore quelques minutes de concentration, je vous prie. Vous pouvez continuer, Madame Pérez.

M^{me} Maria Pérez. Merci, Madame la présidente. Certes, nous avons des satisfactions. Le groupe Ensemble à gauche, le Parti du travail, a réussi à démontrer l'urgence absolue d'approuver des postes de pompiers et nous remercions le Conseil administratif d'avoir repris les dix postes ouverts à l'école des pompiers pour septembre 2020.

Nous avons la satisfaction de voir le Conseil administratif, en la personne de M^{me} Alder, reprendre un amendement que nous avons déposé l'année dernière pour renforcer le pouvoir des maisons de quartier et leur donner des moyens afin d'accueillir la population dans des périmètres qui se densifient. Nous avons la satisfaction d'avoir trouvé une majorité ce soir pour accorder une plus grande subvention au GLAJ-GE pour l'accueil des enfants à la journée; nous avons déposé un amendement en ce sens l'an dernier. Parfois, il faut attendre un an pour obtenir satisfaction.

Enfin, nous sommes satisfaits d'avoir trouvé une majorité dans ce plénum pour les 100 000 francs à Viol-Secours, soutien que nous avons proposé en commission des finances et qui avait été refusé.

Il y a des satisfactions. Cela dit, ce budget reste un budget de gestionnaires. Je m'explique. J'ai relu des interventions faites en 2015 et 2016. Chaque fois, les mêmes thèmes reviennent. La solidarité internationale, par exemple, figurait dans le programme de l'Alternative et la promesse faite n'a pas été tenue. Un Conseil municipal a une marge d'intervention infime, puisqu'il doit toujours compenser ses mesures. Le Conseil administratif devrait donc utiliser cet instrument qu'est le budget avec volonté pour traduire toutes les promesses de campagne et le programme que la gauche a établi ensemble. Mais nous n'avons rien vu en ce qui concerne l'urgence climatique. Nous n'avons vu que des «mesurettes».

Après ça, on peut bien faire des discours sur ce qu'il faudrait faire, des vœux pieux, notamment s'agissant de la politique de proximité en faveur des personnes âgées. Des groupes qui affichent pourtant un intérêt pour une action auprès des seniors ont refusé une assistance administrative par Pro Senectute. Ils ont refusé des amendements en faveur de la Croix-Rouge suisse pour d'autres mesures envers les personnes âgées. En outre, quatre postes de TSHM n'ont pas été approuvés. On peut se demander si les paroles ne sont pas creuses, finalement.

Année après année, les budgets s'améliorent de-ci de-là mais sans réelle volonté ni réel geste. La motivation de notre abstention ce soir, malgré les satisfactions effectives que j'ai citées, tient vraiment à cette absence de concret, cette non-traduction en actes. L'investissement en faveur de l'amélioration du parc immobilier a été refusé, alors que c'est le moment d'investir, plutôt que de dire qu'on veut le faire mais qu'on le fera demain. Il faut agir aujourd'hui parce que les taux d'emprunt sont extrêmement bas et que ce programme participera du maintien de l'emploi, de la relance d'une économie vivante.

Je suis d'accord avec M. Sormanni: l'avenir est incertain. Cet aveu est la première parole sincère des groupes, ici, alors que le Conseil administratif et les gens qui ont plébiscité la RFFA nous ont promis un ruissellement qui profitera à tout le monde. Et en 2025, pensée magique, tout sera rentré dans l'ordre! A ce jour, je n'ai toujours pas compris le mécanisme qui fera qu'on n'aura plus de budget déficitaire en 2025. Je demande à voir. Donc oui, l'avenir est incertain.

Mais cela ne doit pas nous empêcher d'avoir des projets de budget ambitieux. Or, celui-ci ne l'est pas. Il ne tient pas compte des besoins. Certes, des collègues ont proposé la municipalisation de la petite enfance, certainement d'une façon maladroite. Cela fait partie du programme de la gauche, comme la municipalisation du nettoyage, que plusieurs objets de gauche ont demandée. Nous octroyons des subventions à des associations féministes qui préviennent les discriminations, mais nous maintenons dans la précarité des femmes qui travaillent pour des sous-traitants. Cela n'est pas féministe. Nous avons du chemin à faire en faveur des personnes âgées, des minorités, d'une justice sociale, d'une justice de proximité et d'une justice écologique.

J'ai envie que vous transmettiez à M^{me} Kitsos que ce n'est pas demain qu'il faut faire cela, Madame la présidente. Nous avons la possibilité de le faire aujourd'hui, dans le budget qui nous a été présenté. C'est une occasion ratée, une autre, une de plus.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). Le Parti démocrate-chrétien n'est pas enthousiasmé par ce budget, parce que le déficit est important et que le nombre de nouveaux postes l'est aussi. D'une manière générale, nous avons le sentiment que le Conseil administratif, aidé par les groupes, et nous prenons notre part de responsabilités, a chargé le bateau en profitant de la latitude octroyée aux communes dans le cadre de la RFFA. Mais ce budget a le mérite d'exister. Le Parti démocrate-chrétien a toujours été un parti institutionnel et il nous semble important aujourd'hui de ne pas ajouter de la confusion à la situation que la Ville de Genève connaît depuis plusieurs mois. C'est la raison pour laquelle nous avons approuvé ce budget.

Lors de la campagne sur la RFFA, nous avons indiqué que nous accepterions les déficits en 2020 car, contrairement à Ensemble à gauche, nous parions sur l'avenir et sur le fait que cette baisse fiscale permettra aux entreprises de créer de la richesse. Aujourd'hui, nous tenons notre engagement en approuvant ce budget déficitaire.

Parmi les points toutefois positifs de ce budget, on peut saluer le soutien aux seniors et au GLAJ-GE, le renforcement ô combien nécessaire du système de contrôle interne, qui aurait dû intervenir bien plus tôt durant la législature, ou encore le virage certes timide mais néanmoins amorcé en faveur du numérique, afin de mettre notre commune à jour.

Parmi les éléments que nous regrettons, il y a le manque d'attention en général aux familles de la classe moyenne, dont le pouvoir d'achat ne cesse de se dégrader chaque année, sans que cela semble inquiéter le Conseil administratif de gauche. Le Parti démocrate-chrétien a des projets, des propositions sur cette thématique, qu'il développera durant la campagne pour les élections municipales. Nous estimons surtout que le Conseil administratif n'a fait quasiment aucun arbitrage et qu'il se contente d'empiler les prestations année après année, sans se demander si elles sont toujours toutes utiles, ni si elles sont délivrées de la façon la plus efficace. Ce travail d'analyse devra être mené par le nouveau Conseil administratif. Nous comptons bien lancer ce travail et le porter durant la prochaine législature. *(Applaudissements.)*

M. Rémy Burri (PLR). Comme je ne suis pas candidat au Conseil administratif en 2020, je serai beaucoup plus court.

Quand il a vu la première version de ce budget, le Parti libéral-radical était assez déçu. Moi-même, je vis mon douzième budget et c'est le premier auquel je dis oui. Il y a donc quand même du progrès, diront certains. Mais il y en avait aussi dans l'attitude du Conseil administratif et nous avons particulièrement apprécié son fair-play. Il a repris – il faut bien le reconnaître – les amendements acceptés en commission des finances, à peu près de façon exhaustive. Je peux vous dire qu'on n'a pas toujours connu des comportements aussi fair-play. Les amendements généraux étaient le plus souvent monocolores et nous étions dans l'opposition, condamnés à déposer des amendements à la pelle.

Malgré tout, on a vu arriver en séance plénière beaucoup plus d'amendements qu'on pouvait s'y attendre. D'aucuns auraient pu se dire qu'on n'allait pas passer toute une journée à parler de ça. Malheureusement, d'autres confondent toujours budget, travail en commission et même travail tout au long de l'année. Le Parti libéral-radical a refusé des amendements non parce que les propositions manquaient de sens ou d'intérêt, mais parce que nous pensions qu'il ne fallait pas

les approuver sur un coin de table, un samedi matin, sans en avoir vu les tenants et aboutissants. Certains sont passés et on se réjouit de voir le résultat. D'autres ne sont pas passés et j'encourage leurs auteurs à y revenir lors des prochaines séances.

Nous avons quelques regrets, évidemment, notamment sur le centime additionnel. Nous comprenons que M^{me} Salerno n'ait pas souhaité nous suivre; c'est assez politique. Le Parti libéral-radical déplore que le centime additionnel fasse toujours aussi mal en Ville de Genève à ceux qui paient des impôts. Les contribuables de la Ville sont certainement parmi les plus taxés, en tout cas du canton, si ce n'est de Suisse aussi, certainement, avec les impôts cantonaux qui s'ajoutent là-dessus et qui ne sont pas à la traîne pour ponctionner les poches des travailleurs qui gagnent leur vie.

J'aimerais quand même réfuter la légende urbaine qui court sur ce budget depuis le début. S'il est déficitaire, ce n'est pas la faute de la RFFA. Regardez simplement les données fiscales. Oui, il y a des baisses de revenu dues aux pré-mices de la RFFA mais, fondamentalement, ce qui plombe ce budget, c'est l'augmentation des postes et des politiques publiques, qui croissent chaque année. Le Parti libéral-radical n'a pas l'impression que la population vit mieux pour autant, malgré ces dizaines de millions de francs.

Malgré tout, le Parti libéral-radical a approuvé ce budget et il s'en réjouit. Nous souhaitons une bonne soirée à tous. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur Burri. J'aime quand vous avez encore un accent jurassien pour dire «les impôts». C'est comme «le vélo» et on a pris «c'te photo»... J'aime! La parole est à M. Gomez pour terminer ce tour de parole des partis avec les Vertes.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Madame la présidente. Comme je suis le dernier intervenant, j'ai des remerciements. J'aimerais remercier tout d'abord les collaborateurs et collaboratrices de l'administration municipale, principalement bien sûr ceux du département des finances et du logement ainsi que du Service du Conseil municipal, qui nous ont accompagnés et aidés tout au long de cette journée.

J'aimerais souligner qu'il y a effectivement beaucoup d'inconnues dans le futur, dues à la RFFA et au transfert de charges que le Canton promet aux communes. Mais il y a une donnée qui n'est pas inconnue, c'est la crise écologique. Les Vertes et les Verts ne comprennent donc pas que la droite, encore majoritaire dans ce Conseil municipal pour l'instant, ne prenne pas en compte le

changement climatique, qu'elle ne prolonge pas les discours qu'elle tient par ailleurs, quelquefois en tout cas, par des faits concrets. Le Canton lui-même envisage des investissements autrement plus importants que les 10 millions de francs que nous avons proposés symboliquement aujourd'hui et que le million destiné au Fonds climat qu'elle a aussi refusé. On décrète l'urgence climatique, mais on ne se donne pas les moyens d'y faire face. Il est donc clair qu'une autre majorité est nécessaire dès l'année prochaine afin d'entamer réellement cette transition écologique. Nous sommes persuadés que cette autre majorité adviendra le 5 avril 2020.

Si certains éléments de ce budget ne nous satisfont pas, d'autres nous réjouissent dans l'ensemble, et je pense principalement aux postes du Service d'incendie et de secours de la Ville de Genève, à l'accroissement d'un certain nombre de subventions qui nous tenaient à cœur, comme celles du festival Everybody's Perfect ou du Festival international du film oriental de Genève, ou encore à l'aide aux aînés. Pour répondre à ces besoins, les Vertes et les Verts ont approuvé ce budget qui est, évidemment, un budget de transition. Face aux besoins des villes, face à ceux de la Ville, nous espérons que ce budget sera beaucoup plus écologique dans les années à venir.

J'aimerais terminer en remerciant le Conseil administratif. Ces quatre dernières années, sa gestion politique a fait que la Ville de Genève a été reconnue comme l'une des mieux gérées de Suisse. La dette a diminué. Les politiques publiques ont été validées par la population; preuve en est que la population a refusé les coupes dans les prestations voulues par la droite et soutenu l'Alternative, ainsi que la majorité du Conseil administratif. En cette dernière séance budgétaire pour celui-ci, les Vertes et les Verts tiennent à remercier M. Kanaan, M^{me} Alder et M^{me} Salerno – je fais mention des conseillers administratifs encore présents – pour le travail accompli ces quatre dernières années pour le bien de nos concitoyennes et concitoyens.

5. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Je ne peux pas lever cette séance sans annoncer les nouveaux objets, qui tous proviennent de M. Holenweg et sont destinés à la commission du règlement, à savoir les projets de délibérations suivants:

- PRD-249, de *M. Pascal Holenweg*: «Doter le Conseil municipal d'une expertise juridique»;
- PRD-250, de *M. Pascal Holenweg*: «Des plages aux piscines»;
- PRD-251, de *M. Pascal Holenweg*: «Contributions financières aux groupes du Conseil municipal: le critère de la transparence»;
- PRD-252, de *M. Pascal Holenweg*: «Jetons de présence: retenons-nous».

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

La présidente. Je vous remercie tous et toutes et je vous souhaite une bonne fin de week-end. (*Applaudissements.*)

Séance levée à 23 h 20.

SOMMAIRE

1. Exhortation	3454
2. Communications du Conseil administratif	3454
3. Communications du bureau du Conseil municipal	3454
4. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2020 (PR-1380 A/B/C)	3454
5. Propositions des conseillers municipaux	3485
6. Interpellations	3485
7. Questions écrites	3485

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat